République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260512-5DBC120526-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 12 mai 2026	N°5dbc120526

Le Bureau de communauté, dûment convoqué, s'est réuni en séance le Mardi 12 mai 2026, à 18h00 à l'hôtel de communauté. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 6 mai 2026

PRESIDENT : M. Jean-François TREGUER

PRESENTS : Stéphane BERGOT, Martial CLAVIER, Patrice BOUCHER, David KERLAN, Gwendal LE COQ, Jean-Christophe FERELLOC, Anne-Thérèse ROUDAUT, Renaud LE FLOCH, Olivier MARZIN, Olivier LE FUR, Danielle RICHARD

EXCUSES : Mickaël ABARNOU, Philippe LE POLLES

Démarche d'audit de la communication globale de la CCPA et finalités stratégiques

Dans un contexte de renouvellement des équipes élues et de préparation du prochain cycle stratégique 2026-2032, la Communauté de communes du Pays des Abers engage un audit global de sa communication. Cette démarche vise à poser un cadre clair, partagé et opérationnel pour la communication institutionnelle, au service du projet politique, de l'action publique et de la relation aux habitants.

1. Une démarche structurée et progressive

L'audit repose sur une méthodologie en plusieurs phases complémentaires, permettant de croiser les regards internes et externes et de fonder la future stratégie sur des éléments objectifs et partagés :

- **Un diagnostic interne et opérationnel**, analysant l'organisation actuelle de la communication, les circuits de production et de validation, les outils et supports existants, ainsi que la perception et les attentes des élus, de la direction et des services.
- **Une analyse externe**, à travers une enquête auprès des habitants et partenaires, destinée à mieux comprendre leurs usages, leurs attentes en matière d'information, leurs irritants et leur perception globale de l'EPCI.
- **Une phase de convergence stratégique**, transformant les enseignements du diagnostic en une plateforme de marque et une feuille de route claire et priorisée pour la période 2026-2032.

Cette approche garantit une vision à la fois stratégique et très opérationnelle, directement exploitable dès le début du prochain mandat.

2. Des temps forts fondés sur la concertation et l'intelligence collective

La démarche accorde une place centrale à la participation de l'ensemble des parties prenantes, considérée comme une condition essentielle de réussite.

Deux ateliers structurants jalonnent le diagnostic interne :

- **L'atelier "Activation interne de la communication"**, associant le service communication et des relais opérationnels des services, vise à analyser concrètement le fonctionnement quotidien de la communication : circulation de l'information, rôles et responsabilités, points de friction, besoins des services et leviers d'amélioration.
- **L'atelier "Vision & usages"**, réunissant élus et direction, a pour objectif de partager un diagnostic sur la communication actuelle, de faire émerger les attentes et ambitions pour les années à venir, et d'aligner les décideurs sur la place stratégique de la communication dans l'action publique.

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260512-5DBC120526-DE

Ces temps d'échange permettent de dépasser une approche descendante pour construire une vision commune, réaliste et partagée de la communication.

3. Une finalité claire : repositionner la communication comme levier stratégique de l'EPCI

L'audit a pour finalité de clarifier et renforcer la place de la communication au sein de la CCPA, non comme une fonction support isolée, mais comme un levier transversal au service du projet politique, de la lisibilité de l'action publique et de la relation aux habitants.

Il doit aboutir à :

- Une clarification du rôle, de la valeur et de l'ambition de la communication institutionnelle ;
- Une gouvernance plus lisible et plus fluide, avec des circuits de validation simplifiés et des rôles clairement définis entre élus, direction, service communication et pôles ;
- Une meilleure articulation entre stratégie politique, action des services et communication, afin de renforcer la cohérence et l'impact des messages ;
- Une culture commune de la communication, partagée par l'ensemble des acteurs de l'EPCI.

4. La place centrale du service communication

La stratégie issue de l'audit positionnera le service communication comme un acteur stratégique et structurant, garant de la cohérence globale, de la lisibilité des messages et de l'activation efficace des actions de communication.

Le service communication sera ainsi :

- Un partenaire des élus et de la direction dans la traduction du projet politique en messages clairs et accessibles ;
- Un appui aux services, facilitant la remontée d'information, la priorisation des sujets et la mise en cohérence des prises de parole ;
- Un pilote de la feuille de route 2026-2032, disposant d'outils, d'indicateurs et d'une organisation adaptés pour suivre et évaluer l'impact des actions menées.

5. Un livrable opérationnel pour le début de mandat

L'aboutissement de la démarche sera la production d'une **feuille de route stratégique et opérationnelle**, couvrant la période 2026-2032, comprenant :

- Des axes stratégiques clairs et priorisés ;
- Un plan d'actions détaillé pour la première année ;
- Une organisation cible du service communication ;
- Des indicateurs de pilotage permettant d'inscrire la communication dans une logique d'amélioration continue.

Cette feuille de route constituera un outil d'aide à la décision pour les élus et la direction, et un cadre de référence partagé pour l'ensemble de l'organisation. De ce fait, elle pourra contribuer à la fixation des orientations stratégiques en termes de communication publique dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire.

Une présentation détaillée de la démarche est faite en séance.

Après en avoir délibéré, le Bureau de communauté décide, à l'unanimité, d'approuver cette méthodologie et de désigner les membres suivants pour intégrer l'atelier « vision et usage » prévu le 02 juin prochain :

- ***Jean-François Tréguer***
- ***David Kerlan***
- ***Patrice Boucher***
- ***Danielle Richard***
- ***Jean-Christophe Ferelloc (sur une autre date)***

Fait et délibéré à Plabennec le 20 mai 2026,

Le Président,
Monsieur Jean François TREGUER

COMMUNAUTE de COMMUNES 29860 PLABENNEC du Pays des ABERS